

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

Porté à l'affichage le 3 juin 2020.

Le Conseil Municipal réuni le 26 mai 2020, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **INSTALLE** les conseillers élus le 15 mars,

Sous la Présidence de Madame Sylvette TARTARIN, doyenne de l'assemblée,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour : délégations des pouvoirs du conseil municipal au Maire.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil précédent.
- **PROCÈDE à l'élection du Maire** : Madame Isabelle BAJARD, unique candidate, est élue avec 14 voix pour et un vote blanc.

Sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **DÉCIDE** de maintenir le nombre d'adjoint à 3.
- **PROCÈDE à l'élection du Premier Adjoint** : Monsieur Nicolas RAVAT, unique candidat, est élu avec 14 voix pour et un vote blanc.
- **PROCÈDE à l'élection du Deuxième Adjoint** : Messieurs Daniel BOULAY et Rémy GAUTHIER se portent candidats. Monsieur Rémy GAUTHIER est élu avec 9 voix ; Monsieur Daniel BOULAY a obtenu 6 voix.
- **PROCÈDE à l'élection du Troisième Adjoint** : Madame Mariana DA SILVA, unique candidate, est élue avec 14 voix pour et un vote blanc.
- **PROCÈDE** à la lecture de la charte pour l' élu local.
- **VOTE**, à l'unanimité, les taux suivants pour les indemnités des élus :
 - Indemnité du Maire : 33% de l'Indice Brut de référence (ou IB)
 - Indemnité du 1^{er} Adjoint : 14% de l'IB
 - Indemnité du 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 10% de l'IB
- **TRANSMET**, à l'unanimité, les délégations de pouvoir ci-dessous à Madame le Maire, afin de faciliter la gestion courante :
 - Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, y compris tarifs liés à la casse durant les locations, comme pour la salle des fêtes (Article L. 2122-22 du CGCT - 5)
 - Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférent (Article L. 2122-22 du CGCT - 6)
 - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de services municipaux Article L. 2122-22 du CGCT - 7)
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (Article L. 2122-22 du CGCT - 8)
 - Accepter les dons et legs (Article L. 2122-22 du CGCT - 9)
 - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (Article L. 2122-22 du CGCT - 14)

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (CAUE, AMF, AMSL, etc.)
- Encaisser les chèques émis au profit de la commune, quel que soient les montants
- **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les représentants dans les différents syndicats comme suit :
 - Communauté de commune Terres de Bresse : Isabelle BAJARD et Nicolas RAVAT (Titulaires)
 - Syndicat AGEDI : Isabelle BAJARD
 - Délégué à la défense : Daniel HAUTEVELLE
 - SYDESL : Dorian CHOSSAT et Rémy GAUTHIER, titulaires, Jérémy RIGAUD, suppléant
 - SIABVT : Déborah CADOT et Sylvette TARTARIN, titulaires, Emmanuel GAUTHIER et Sébastien MASOYER, suppléants
 - SIERL : Daniel BOULAY et Rémy GAUTHIER, titulaires
 - SIVOM du Louhannais : Mariana DA SILVA et Martine FRAPPET, titulaires
 - CNAS : Mariana DA SILVA
 - SIVOS Loisy/Huilly-sur-Seille : Déborah CADOT, Sébastien MASOYER et Nicolas RAVAT, titulaires
- **FIXE**, à l'unanimité, à 10 le nombre des membres au CCAS
- **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les membres suivant pour siéger au conseil d'administration du CCAS : Mariana DA SILVA, Martine FRAPPET, Catherine RAVAT, Jérémy RIGAUD et Sylvette TARTARIN.
- **CRÉE**, à l'unanimité, les commissions communales suivantes et en désigne les membres :
 - Bâtiments communaux, cantine scolaire (bâtiment), voirie (y compris fossés et dessertes) et bois : Déborah CADOT, Emmanuel GAUTHIER, Sébastien MASOYER, Daniel PAUTET et Nicolas RAVAT
 - Communication, cérémonies, vie associative, jeunesse, actions culturelles et communales, affaires scolaires : Isabelle BAJARD, Mariana DA SILVA, Daniel HAUTEVELLE et Sylvette TARTARIN
 - Budget : Mariana DA SILVA, Daniel HAUTEVELLE et Sylvette TARTARIN
 - Fleurissement, attraits touristiques et chemins pédestres : Daniel HAUTEVELLE, Catherine RAVAT et Jérémy RIGAUD
 - Santé et sécurité : Isabelle BAJARD, Daniel BOULAY, Martine FRAPPET et Daniel PAUTET.
- **PREND CONNAISSANCE** :
 - D'une demande pour le passage d'un camion épicerie
 - D'une demande de stationnement pour un camion pizza
 - D'un devis pour une réparation à l'église

La séance est levée à 22h30.

Secrétaire de Séance : Déborah CADOT

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame Le Maire, Isabelle BAJARD.